

# IMPRESSIONS DE JUSTICE

## PARCOURS DE CRÉATION GRAPHIQUE ENTRE ART ET ENGAGEMENT

### RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÉATION ÉTUDIANTE SUR LE THÈME « RENDRE JUSTICE » ORGANISÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET LA PUBLIC FACTORY DE SCIENCES PO LYON

Le présent règlement définit les conditions de participation au concours d'illustration sur le thème « Rendre justice ».

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

#### PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toutes les étudiantes et tous les étudiants de Sciences Po Lyon.

La participation peut être individuelle ou collective (maximum 4 personnes pour un groupe).

#### THÈME

Le concours s'inscrit dans la programmation scientifique et culturelle de la Public Factory « Rendre justice ». Déroulée sur deux saisons (2024 à 2026), ce cycle d'événements souhaite interroger les différents sens de l'expression « rendre justice ».

**Les participantes et participants sont invités à se saisir de cette expression pour en proposer leur propre interprétation.**

Pour en savoir plus sur la programmation à l'origine du projet, retrouvez la programmation 24-25, et la programmation en cours sur le site internet de Sciences Po Lyon : <https://www.sciencespo-lyon.fr/rendre-justice-les-rendez-vous-de-la-public-factory-2025-2026/>

Toute proposition hors du thème pourra être refusée.

#### CONTRAINTES TECHNIQUES

L'œuvre doit être conçue pour une impression en sérigraphie deux couleurs (+ une couleur obtenue par mélange)

Format obligatoire : A3 (29,7 x 42 cm)

Toute œuvre doit être une création originale et inédite

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les œuvres doivent être envoyées avant le 13 mars 2026 par :

- dépôt numérique à l'adresse mail : [bibliotheque@sciencespo-lyon.fr](mailto:bibliotheque@sciencespo-lyon.fr)
- ou dépôt physique si nécessaire à l'accueil de la bibliothèque

Les œuvres doivent être accompagnées :

- des coordonnées du(des) participant(s) (nom(s), prénom(s), adresse(s) mail(s))
- d'un titre
- d'une brève description

Toute proposition incomplète pourra être refusée.

#### DROITS D'AUTEUR

Les participantes et participants autorisent la BU et la Public Factory à diffuser les images des œuvres par tout moyen de communication propre à assurer la promotion du concours (notamment, et sans que cette liste soit exhaustive : site internet de la bibliothèque et de Sciences Po Lyon, réseaux sociaux, affiches diffusées dans les locaux de Sciences Po Lyon). Aucun usage commercial n'est envisagé.

Les participantes et participants attestent que les œuvres sont originales, qu'elles/ils en sont l'auteur et qu'elles/ils détiennent l'intégralité des droits d'auteur.

La cession des droits d'auteur a lieu à titre gracieux et est accordée sur une durée de 10 ans.

#### VOTE ET SÉLECTION

La sélection repose sur un vote ouvert à toute la communauté Sciences Po Lyon (étudiant-es, enseignant-es, personnels) via un formulaire en ligne qui sera diffusé du 17 au 24 mars 2026.

#### PRIX

L'œuvre lauréate du concours :

- intégrera la collection permanente de l'Illustrathèque de la bibliothèque de Sciences Po Lyon ;
- fera l'objet d'un atelier de création de 3h au sein de l'Atelier Chalopin ;
- sera imprimée et diffusée sur des sacs à l'occasion d'une restitution festive à la Public Factory.